

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

Mercredi 24 avril 2024 à Saint-Paul-de-Jarrat (salle Jean Nayrou)

COMPTE-RENDU

Date de convocation : le 10 avril 2024.

Etaient présents :

Collège Régional : Kamel CHIBLI et Isabelle PIQUEMAL

Collège Départemental : Olivier RATON, Véronique RUMEAU et Christine TEQUI

Collège Communal : Georges ARCIZET, Jean Louis ATTANE, Muriel CAVAILLES, Jocelyne CHANCE, Jean Louis CONTE, Gilles COURDIL, Nancy DELAIGUE, Bernard DELBOSC, Jean François DELHON, Jean Louis DENAT, Dominique DUPUI, Albert DUROUX, Jean Claude ESCASSUT, Jocelyne FERT, Guy FREBY, Jean Louis GARIE, Pierre Marie GIRARD, Céline MALGAT, Georges MARTIN, Annie MICHEL, Aurélie MIR, Thierry PORTET, Patricia QUINAT-RAYNAUD, Thierry RANNOU, Antoine RODRIGUEZ, Guy ROUMAT, Jean Paul ROUQUIER et Wilm WIJNEN

Ont donné pouvoir :

Collège Régional : Mélanie TISNE-VERSAILLES à Kamel CHIBLI, Alexandre BERMAND et John PALACIN à Isabelle PIQUEMAL

Collège Départemental : Nathalie AURIAC et Raymond BERDOU à Christine TEQUI

Collège Communal : Benoit ARAUD et Danielle CARRIERE à Jean Paul ROUQUIER, Laurence BUGAT et Dalia DEDIEU à Dominique DUPUI, Marie Pierre EYCHENNE et Henri POUCHES à Jocelyne FERT, Rosy FAUCET et Michel PICHAN à Jean Louis ATTANE, Yvon LASSALLE et Christian PUJOL à Patricia QUINAT-RAYNAUD, Thierry PROS à Georges ARCIZET et Colette ROMIER et Thierry TARIOL à Thierry PORTET

Excusés ou absents :

Collège Régional : Pascale CANAL

Collège Départemental : Nadine NENY

Collège Communal : Alain ALRIC, Patrick AMARDEILH, Suzette AMILHAT, Michel ANGLADE, Dominique ANTOLINI, Daniel ARTAUD, Hadrien BARATHIEU, Elodie BARBE, Arsène BARBOSA, Emmanuel BARNET, Marie Rose BENDICK, Jean Michel BERNARD, Magalie BERNERE, Jean Marie BIGOT, Marie Léone BLAIN, Jean Michel BOISVERT, Galaad BONFILS, Gaëlle BONNEAU, Christiane BONTE, Christophe BONVINI, Stéphanie BOTTINI, Bholème BOUFAID, Jérémy BOUSQUET, Laurent BOUTET, Francis BOY, Marie Line BREGANI, Ginette BUSCA, Gérard CAMBUS, Olivier CAPDEVILLE, Sylvie CARBONNE, Jean CASSAN, René CAZALE, Daniel CAZARUC, Jimmy CHATELAIN, José CLIVILLE, Jean-Claude COMMENGE, Patrice COMMENGE, Jean Luc CONTACOLLI, Mélanie COT, Catherine COULON, Antoine DALLA-PIETA, Maxime DANGLA, Hélène DENAT, Gabriel DIAZ, Geneviève DUBA, Didier DUFFAUT, Marie Anne DUPONT, Hélène DUPUY COUTAND, Abdel EL YACOUBI, Gilles ESTAQUE, Éric EYCHENNE, Olivier FERNANDEZ, Hervé FEUILLERAT, Magali FEVIN, Bénédicte FOURNIÉ, Annick FOURQUET, Thomas FROMENTIN, Laurent GALISSIER, Jean Michel GARCIA, Stéphane GARNIER, Anne Marie GENTILHOMME, Sabrina GERARD, Julien GOUZY, Céline GRANGER, Sophia GREGORIOU, Nelson GUICHET, Marjolaine HUOT ROYER, Pierrette ICART, Nathalie JEVREMOVIC CAUJOLLE, Sophie KUCSKOWSKI, Christophe KUNT, Pierre LABOURDETTE, Serge LAFFONT, Christian LAMMENS, Catherine LAMY, Glenda LANGUE, Olivier LAURENT, Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT, Michel LAZARO, Isabelle LEDUC, Frédéric LELANDAIS, Michel LIMOGES, Sandrine LOUBET, Michel LOUBET, Amélie LUC, Romain MAESTRIPIERI, Marie Pierre MANDRAY, Wally MARCON, Emmanuel MARCQ, Patricia MARROT-REINARD, Florence MARTINS-PONS, Laurent MASNOU, Adeline MAUDUIT, Denis MIAILHE, Laurent MILHORAT, Alex MIROUSE, Elisabeth MIROUZE, Serge MORA, Jean Pierre NAVARRO, Pierre NIOL, Renelle PARENT, Florent PAULY, Magali PEDOUSSAUT, Laetitia PELATA, Franck PEREZ, Maryse PERIGAUD, Agnès PICARD, Jean Luc PICHENOT, Mathias PIQUEMAL, Thibaut PIQUEMAL, Maryse PLANTADE, Christian PORTA, Sylvie PUJOL, Jacques RENOUD, Andréanne RETIERE, Marie ROBERT, Nathalie RODRIGUEZ, Thierry ROUAN, Philippe ROUCH, Catherine ROUJA, Janine ROUMAT, Véronique ROUSSEAU, Michel SABATIER, Yves SANS, Véronique SEGONDS, Alain SERVAT, Sandrine SIMON, Jean Louis SOULA, Michaël STEPHAN, Cédric TAGLIAFERRO, Michel TARTIE,

Patricia TESTA, Jean Christophe THEISEN, Pascale TIEVANT, Patrick TIMBART, Christine TOUGNE, Patrick TURLAN, Nathalie UMHAUER, Noémie VALENTI, François VANDERSTRAETEN, Éric VERGE, Jean Noël VIGNEAU et Aymeric VOISIN

Invités présents :

Michel AUDINOS, Mairie de Soula, Gérard BESOMBES, commune de Montagne, Michel BUSCH, Confédération Paysanne Ariège et journaliste Regain, Renaud CHAMPREDONDE, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, Gabriel DANDO, Philippe Jeanin et Jean Paul VERGE, SCIC ECLA EnR, Richard DANIS, Jean Claude RIVIERE et Yves ROUGES, Amis du PNR PA, Christelle DURCHON et Nathalie MAURY, Mairie de Saint Paul de Jarrat, Germain JOLIBERT, Comité de l'Emploi Couserans, Robert MANCEAU et Anne TISON, ANA CEN Ariège, Alain MIQUEL et Jean Pierre RAYNEAU, Mairie de Verdun, Claire PAGES, Région Occitanie, André PECHIN, SCOT Vallée de l'Ariège, Michel SABLAYROLLES, Commissaire-Enquêteur, Marie-Noëlle SALVAING, Mairie d'Aulos-Sinsat et Rémy THERIN, Mairie de Val de Sos

Kamel CHIBLI, Président du Syndicat mixte du PNRPA, remercie les élus de Saint-Paul-de-Jarrat pour leur accueil et donne la parole à Nathalie MAURY, Adjointe au Maire.

Nathalie MAURY souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée au nom de Michel TARTIE, Maire de Saint-Paul-de-Jarrat, retenu. Elle souligne que le PNR des Pyrénées Ariégeoises est un partenaire important, régulièrement sollicité dans l'accompagnement de projets d'aménagement, comme l'équipement de la toiture de la Halle de la commune en panneaux photovoltaïques, présenté aux élus avant le Comité syndical par la SCIC ECLA'EnR.

Le Président remercie Nathalie MAURY et accueille Christine TEQUI, Présidente du Département de l'Ariège, les vice-présidents du SMPNR, les Conseillers Régionaux et Départementaux, les délégués des communes, ainsi que les partenaires du SMPNR présents à l'Assemblée.

Le Président présente la Coopérative citoyenne d'énergies renouvelables en Ariège (ECLA EnR), qui couvre des toitures en panneaux photovoltaïques dans une démarche citoyenne et un système vertueux. Il souligne l'opportunité qu'elle offre aux communes de s'engager dans la maîtrise de l'exploitation de cette énergie renouvelable.

Jean-Paul VERGE, membre de la SCIC ECLA' EnR, précise que le PNR a répondu à un appel à projets en 2018 qui a été retenu, ce qui a permis l'embauche d'un chargé de mission pour suivre et initier une démarche collective de production d'énergies renouvelables. Des personnes très motivées se sont rapidement réunies, elles se sont constituées en association, puis en coopérative citoyenne. Une fois la SCIC mise en place, un inventaire des toitures susceptibles d'être équipées a été réalisé, dont celle de la Halle de Saint-Paul-de-Jarrat, qui a été la première réalisation de la SCIC ECLA' EnR.

Jean-Paul VERGE explique que trois autres équipements de toitures sont en cours : le siège de la Communauté de communes Arize Lèze, le gymnase du Mas d'Azil et l'école de Cadirac.

Jean-Paul VERGE souligne que les membres d'ECLA'EnR sont disponibles pour répondre aux demandes d'informations des élus. Il précise qu'il n'y a pas d'investissement pour les communes. Une convention d'équipement de toiture est signée qui prévoit 3 alternatives possibles à l'issue du bail : le démontage de l'équipement, le renouvellement du bail ou le rachat de l'équipement pour un euro symbolique.

Gabriel DANDO, membre d'ECLA'EnR, ajoute que le recrutement d'un agent dédié par le SMPNR en 2018 a permis un important travail de prospection des communes et de sensibilisation des habitants. 80 citoyens ont ainsi contribué financièrement à la coopérative. La part sociale est de 50 €, il ne s'agit pas d'un don, ni d'un investissement de capital destiné à produire des revenus financiers : l'électricité produite est revendue à EDF, mais les revenus ainsi créés sont réinjectés dans de nouveaux projets et à l'avenir peuvent permettre une embauche. Aujourd'hui la coopérative fonctionne avec 8 bénévoles actifs.

Nathalie MAURY transmet un message de Michel TARTIE aux membres d'ECLA'EnR : la commune dispose encore de toitures disponibles.

Le Président remercie les membres d'ECLA'EnR et invite les délégués présents à transmettre ces informations aux membres de leur Conseil Municipal.

Le Président nomme Isabelle PIQUEMAL, Conseillère Régionale et élue désignée au SMPNR comme rapporteur et ouvre la séance.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 février 2024

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions ou des modifications à apporter sur le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 15 février 2024, transmis aux délégués dans les documents préparatoires. Dans la négative, il propose de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 15 février 2024.

Information Dotation Aménités rurales

Jocelyne FERT, Vice-présidente du SMPNR, rappelle qu'après une première réunion le mardi 20 février sur la Dotation Aménités rurales, des groupes de travail se réunissent depuis le 9 avril sur différentes thématiques. Or dans la Dotation Globale de Fonctionnement des communes 2024, pour l'instant la Dotation Aménités rurales n'apparaît pas.

Jocelyne FERT précise que le décret d'attribution de la Dotation Aménités rurales n'a pas encore été publié. L'Assemblée Générale de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux qui s'est tenue le jeudi 4 avril à Paris a bien confirmé l'attribution de la dotation en 2024 et le projet de décret paru dans La Gazette des Communes a confirmé le budget global alloué : 100 millions d'euros. La somme plancher attribuée est de 3000 € et les conditions d'attribution se sont élargies à l'ensemble des communes qui font partie des périmètres classés des PNR.

Les communes concernées par un site Natura 2000, un site classé ou des zones de protection forte sont également concernées par des dotations spécifiques.

Richard Danis, des Amis du PNR, demande si les Sites Protégés Remarquables sont concernés.

Matthieu CRUEGE, Directeur Général des Services du SMPNR, explique que l'information n'est à ce jour pas connue et qu'une vérification doit être faite à ce sujet.

Point d'information sur l'enquête téléphonique auprès des délégués des communes au Comité syndical – (Réf. Charte art. 1)

Jocelyne FERT explique que les délégués des communes ne sont pas très nombreux à participer régulièrement aux Comités syndicaux. Ce qui interroge les délégués du Bureau du SMPNR : dans quelques mois les délégués auront à présenter la Charte 2025-2040 du PNR à leur Conseil Municipal.

Jocelyne FERT précise que les services du SMPNR ont entrepris depuis début février une campagne d'enquête téléphonique auprès des délégués des communes du PNR, afin d'identifier les freins éventuels à la présence des délégués au Comité syndical, en vue de conforter leur participation mais aussi pour améliorer la dynamique et l'intérêt des réunions du Comité syndical et les rendre plus attractifs.

Jocelyne FERT souligne que la répartition géographique des délégués qui n'ont participé à aucun Comité syndical en 2022 et 2023, et de ceux qui sont venus le plus souvent montre que la distance et l'isolement ne sont pas une explication évidente : les délégués qui ont le plus de kilomètres à parcourir participent aux Comités syndicaux autant que les délégués des communes plus centrales et les délégués qui sont les moins participatifs aux Assemblées sont répartis sur l'ensemble du Parc.

Jocelyne Fert précise qu'au 24 avril, 57 délégués des communes ont été appelés par Valérie Coffi et Fabienne Marsollier, du Pôle administratif du SMPNR et 49 échanges ont pu avoir lieu. Les sujets portent sur les aspects pratiques (horaires, distances...), le contenu (déroulement, interventions...), les documents de communication (notes préalables, comptes-rendus synthétiques...) et les relations avec les communes comprenant également les autres modalités d'échanges (commissions, interventions en conseils municipaux...).

Jocelyne FERT ajoute que les appels vont se poursuivre jusqu'à l'été, et qu'une présentation des informations obtenues sera faite aux délégués à l'automne.

Le Président remarque que l'engagement des élus auprès de leurs communes est important et que leur représentation auprès des institutions n'est pas facile à concilier avec la vie professionnelle et privée. Le SMPNR essaie d'être interactif avec les délégués et de proposer des réunions en Comité syndical un peu originales. La distance reste à prendre en compte : certains délégués doivent faire deux heures de route aller-retour pour participer à un Comité syndical.

Emplois

Jocelyne FERT présente les emplois proposés aux membres de l'Assemblée.

« Pour un territoire générateur de bonne santé »

Création d'un emploi en catégorie B rédacteur principal 1ère classe (chargé de projet santé-environnement)

Jocelyne FERT rappelle que le 23 juin 2022, le Bureau a délibéré et adopté la mise en œuvre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie. Ce CPOM, courant du 1er octobre 2023 au 31 décembre 2026, vise à poursuivre la dynamique territoriale en santé-environnementale lancée en 2019 « Mon parc naturel, ma santé » en vue d'accroître l'effort pour le déploiement d'une culture partagée en santé-environnement, et mobiliser les collectivités pour qu'elles se saisissent du sujet.

Pour atteindre les objectifs de ce CPOM, il avait été convenu et acté à la réunion du Comité Syndical en date du 24 novembre 2023 de recruter un chargé de projet environnement & santé pour une durée de 3 ans. Après un recrutement infructueux, une fonctionnaire en disponibilité a demandé sa réintégration sur le poste de chargé de projet santé environnement.

Jocelyne FERT précise que le grade correspondant à ces nouvelles fonctions doit être adapté. Il est ainsi proposé de créer un emploi en catégorie B de rédacteur principal 1ère classe à plein temps à compter du 1er mai 2024.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Restauration du bouquetin dans les Pyrénées

Renouvellement de l'emploi de Chargé de projet bouquetin

Jocelyne FERT rappelle que le programme de réintroduction du bouquetin ibérique dans les Pyrénées ariégeoises, de vocation pyrénéenne, concrétisé à partir de 2014, développe une stratégie de moyen-terme (8 ans) qui vise à :

- mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats
- informer les acteurs concernés et le public
- organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées
- faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques ».

Afin de poursuivre cette action, il est proposé de renouveler l'emploi contractuel de Chargé de projet Bouquetin, par référence au grade de technicien principal 2ème classe, jusqu'au 31/12/2024. Ce poste sera financé à 80 % par l'Etat (DREAL) et fera l'objet d'un contrat de projet.

Aménagement du territoire et politiques territoriales

Création d'un emploi contractuel de Chargé de mission développement territorial Couserans

Jocelyne FERT explique qu'en 2024, le SMPNR porte le Contrat territorial Occitanie Couserans et le LEADER Couserans. Un financement de la Région Occitanie et du LEADER-LEADER a été obtenu pour recruter un chargé de mission.

Il est ainsi proposé de créer un emploi temporaire de chargé de mission développement territorial Couserans à plein temps à compter du 1er juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade d'attaché territorial.

Le Président remercie Jocelyne FERT et demande aux élus s'ils ont des questions. Dans la négative, il propose de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité :

- **la création d'un emploi permanent de chargé de projet santé-environnement à temps complet au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe principal relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emplois des rédacteurs.**
- **la création d'un emploi temporaire Chargé de projet bouquetin au grade de Technicien principal 2e classe à plein temps.**
- **la création d'un emploi temporaire de chargé de mission développement territorial Couserans à plein temps à compter du 1er juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2026, par référence au grade d'attaché territorial.**

Mise à jour des montants plafonnés du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Jocelyne FERT explique que le comité syndical a délibéré le 9 décembre 2020 pour l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1er janvier 2021. Le RIFSEEP du SMPNR prévoit les deux dispositifs suivants :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), dont le montant est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions des agents. Cette indemnité est fixe et versée mensuellement
- le complément indemnitaire annuel (CIA), dont le versement est conditionné à l'atteinte des objectifs et à la manière de servir. A ce jour le versement du CIA n'a pas été activé au SMPNR.
- En place depuis près de trois années, la version initiale du RIFSEEP nécessite une mise à jour en raison des deux anomalies suivantes :
 - Le montant plafonné de l'IFSE par groupes de fonctions n'est pas cohérent par rapport aux plafonds réglementaires : il est par exemple impossible d'agir sur l'IFSE de certains agents des catégories B et C en raison d'un plafond trop bas
 - Le montant plafonné du CIA ne respecte pas le barème suivant :
 - 15% du plafond global du RIFSEEP pour les groupes de catégorie A
 - 12% du plafond global du RIFSEEP pour les groupes de catégorie B
 - 10% du plafond global du RIFSEEP pour les groupes de catégorie C

Il est ainsi proposé d'effectuer les mises à jour suivantes :

- Rendre cohérent le plafond du RIFSEEP pour chaque groupe de fonctions en l'indexant sur le plafond réglementaire à hauteur de 70%
- Corriger le montant plafonné du CIA de façon à respecter le barème réglementaire ci-dessus.

À la suite de l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 février 2024, il convient d'annuler et remplacer le tableau de la délibération 25 2023 du 24 novembre 2023 par le tableau suivant :

Catégorie	Cadre d'emploi	Groupe	Fonctions occupées	Plafonds réglementaires - pour info			RIFSEEP PNR (IFSE + CIA)				
				IFSE annuel plafonné	CIA annuel plafonné	RIFSEEP annuel plafonné	IFSE annuel minimal	IFSE annuel maximal <i>70% plafond réglementaire</i>	IFSE mensuel maximal <i>maximal</i>	CIA annuel maximal <i>selon barème réglementaire</i>	IFSE + CIA MAXI ANNUEL
A	Attaché territorial Ingénieur territorial Emplois fonctionnels	A1	Direction générale (DGS - DGA)	36 210 €	6 390 €	42 600 €	10 800 €	25 300 €	2 108 €	4 400 €	29 700 €
		A2	Responsable coordinateur de pôle avec encadrement d'agents	32 130 €	5 670 €	37 800 €	4 800 €	22 500 €	1 875 €	3 900 €	26 400 €
		A3	Responsable de service avec encadrement d'agents	25 500 €	4 500 €	30 000 €	4 200 €	17 900 €	1 492 €	3 100 €	21 000 €
		A4	Responsable expert sans encadrement d'agents (hors stagiaires et services civiques)	20 400 €	3 600 €	24 000 €	3 600 €	14 300 €	1 192 €	2 500 €	16 800 €
B	Technicien territorial Rédacteur territorial	B1	Expert technique chef de service	17 480 €	2 380 €	19 860 €	3 360 €	12 200 €	1 017 €	1 600 €	13 800 €
		B2	Expert technique, adjoint au chef de service	16 015 €	2 185 €	18 200 €	3 000 €	11 200 €	933 €	1 500 €	12 700 €
		B3	Expert technique dans son domaine de formation et de compétences	14 650 €	1 995 €	16 645 €	2 880 €	10 300 €	858 €	1 400 €	11 700 €
C	Adjoint administratif Adjoint technique	C1	Adjoint exerçant des fonctions opérationnelles spécialisées	11 340 €	1 260 €	12 600 €	2 640 €	7 900 €	658 €	870 €	8 770 €
		C2	Adjoint exerçant des fonctions opérationnelles : accueil, entretien...	10 800 €	1 200 €	12 000 €	1 200 €	7 600 €	633 €	840 €	8 440 €

Le Président remercie Jocelyne Fert et propose de passer au vote.

Le Comité syndical à l'unanimité :

- **DECIDE d'indexer le montant plafonné de l'IFSE par groupes de fonctions à hauteur de 70% du plafond réglementaire ;**
- **DECIDE d'ajuster le montant plafonné du CIA de façon à respecter le barème réglementaire en vigueur pour les catégories A, B et C ;**
- **ANNULE ET REMPLACE le tableau de l'article 4 « Répartition par groupe de fonctions (IFSE et CIA) » de la délibération 30-2020 du 9/12/2020 par le tableau ci-dessus ;**
- **ANNULE ET REMPLACE la délibération 25 2023 du 24/11/2023 par celle-ci ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces et à effectuer toutes démarches en application de cette décision.**

Pyrénées Partagées 2024

Thierry PORTET, délégué de la commune de Gestès et membre du Bureau du SMPNR, présente le programme « Pyrénées Partagées 2024 », qui recense les animations du SMPNR et de ses partenaires. Il explique qu'il s'agit d'un grand cru : 166 animations au cours de l'été, qui permettent au SMPNR et à près de 50 partenaires de se faire connaître et reconnaître. Les amis du PNR y sont très présents, mais aussi les Accompagnateurs en Montagne, les producteurs, les animateurs de visites nocturnes toujours très appréciées, sans oublier les événements autour des 10 ans de la restauration du bouquetin.

Jean-Claude RIVERE, Président de l'Association des Amis du Parc, explique que le programme « Pyrénées Partagées » fait partie de l'ADN des Amis depuis sa création. 22 sorties avec les Amis sont prévues en 2024, toutes gratuites, autour du Patrimoine, de la Flore... Les Amis s'appuient sur des personnes ressources motivées, comme Richard DANIS, Yves ROUGES et beaucoup d'autres.

Jean-Claude RIVERE souligne que les Amis du Parc organisent depuis 2023 des conférences à la Ferme d'Icart à Montels ainsi que Fest'Images, qui a eu lieu à Saint-Pierre de Rivière en 2023, sur le thème du bouquetin et de la Faune des Pyrénées. En 2024, Fest'Images aura lieu le 10 novembre sur le thème de la pierre sèche, avec des animations depuis le début d'après-midi jusqu'en soirée et des produits Valeurs Parc !

Le Président remercie Thierry PORTET et Jean-Claude RIVERE et présente Naémie ROCHWERGER qui vient d'être embauchée en tant que chargée de mission Natura 2000 au SMPNR.

REVISION DE LA CHARTE (réf. Charte art. 1)

Le Président rappelle que le délai à recevoir l'avis du préfet de région impacte le calendrier de la révision de la Charte : il est important que les délibérations des collectivités puissent avoir lieu avant les prochaines élections municipales.

Approbation de la deuxième version du projet de charte après avis du préfet de région Occitanie

Le Président rappelle que lors de la réunion du Comité syndical du 15 février, l'avis du préfet de région, reçu la veille, a été abordé. Cet avis est favorable et permet de poursuivre la procédure de révision de la Charte. L'avis a été émis sur la première version de la Charte (nov. 2022) qui a entre-temps évolué suite à la prise en compte de remarques issues de la concertation et des avis CNPN et Fédération des PNR. Le projet de Charte intermédiaire a été validé par le Comité syndical en séance de novembre 2023. L'avis du préfet met en avant plusieurs éléments :

- des satisfecits sur les volets paysages, le changement climatique, la contribution du SMPNR à la préservation des espèces, l'usage des sols...
- des points à compléter et à améliorer qui ont été en partie intégrés dans la version intermédiaire de la Charte.
- des nouveaux sujets à traiter.
- des points de débat de fond, qui pour certains divergent du positionnement de la Charte ou qui demandent des moyens humains et financiers supplémentaires.

Dès la réception de l'avis, des échanges avec l'Etat (préfet, sous-préfète, DREAL, DDT), la Région et le Département ont été engagés pour organiser le travail, échanger autour des points à clarifier et ajuster les engagements des signataires.

Un travail de re-rédaction a permis d'intégrer les éléments sollicités et d'amender la deuxième version de la Charte : actualisation du Plan de Parc, positionnement du PNR dans le Massif des Pyrénées, explicitation de l'encadrement des énergies renouvelables dans la portée de la Charte, complétude et ajustement des fiches mesures notamment sur les volets installation agricole, pastoralisme, tourisme, urbanisme, biodiversité, mobilité, ajustement du système d'évaluation de la Charte, ajustement du tableau pour la transcription de la charte dans les documents d'urbanisme, annexes complémentaires...

Concernant les sujets de débat, le positionnement de la Charte est précisé et affirmé, notamment en ce qui concerne l'encadrement des énergies renouvelables (portée de la Charte) et articulée avec l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables en cours par les communes.

Au regard de ces divers éléments, et des échanges intervenus à divers niveaux avec l'Etat, les collectivités, divers partenaires et en interne, le président propose de débattre et d'acter la deuxième version de la Charte intégrant les éléments de l'avis du préfet de région.

Il donne lecture et présentation à l'écran d'un certain nombre de paragraphes clés contenus dans cette nouvelle version de la charte concernant l'ours et le déploiement des énergies renouvelables, notamment l'éolien et le photovoltaïque.

Le Président rappelle qu'il a fallu défendre la position du SMPNR sur la prédation et que sur le thème très actuel des énergies renouvelables, il est nécessaire d'être au rendez-vous de la transition énergétique, mais aussi de rester vigilant, afin de préserver les espaces fonciers pour l'agriculture et les espaces naturels.

Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, rappelle qu'une grille d'analyse déployée par le Département, permet de mesurer les projets d'implantation des équipements de production d'énergies renouvelables sur 45 critères très variés (production, intégration paysagère, participation économique...) et que les collectivités peuvent s'appuyer sur cet outil comme aide à la décision. Elle explique que le Département a initié un Groupement d'Energie qui peut accompagner les élus sur les projets.

Le Président demande aux élus s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Le Comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la deuxième version de la charte après avis du préfet de région ;
- **AUTORISE** le président à finaliser les derniers ajustements pour engagement de la suite de la procédure ;
- **MANDATE** le président pour activer la suite de la procédure ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces et à effectuer toutes démarches en application de cette décision.

Suite de la procédure

Amélie LE STER, chargée de mission sur la révision de la Charte, rappelle que le Rapport de Charte 2025-2040 du PNR décrit le projet stratégique, les fiches-mesure et le Plan de Parc, qui a également une valeur juridique. Il ne s'agit pas uniquement de la feuille de route du SMPNR : les signataires s'engagent également.

Amélie LE STER précise que l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de Charte est la prochaine étape de la procédure. L'évaluation environnementale du projet de Charte est en cours de préparation avec l'appui du bureau d'étude CEREG, pour intégrer ces évolutions. La saisine de l'autorité environnementale est prévue début mai et fera courir un délai de 3 mois. A réception de l'avis de l'autorité environnementale courant de l'été, un mémoire de réponse à l'avis sera produit et pourra potentiellement engendrer des modifications du projet de Charte.

Par suite de l'avis de l'autorité environnementale, la concertation avec les services de l'Etat, la Région et le Département se poursuivra sur les engagements des signataires.

Ensuite, l'enquête publique est prévue courant de l'automne. Suite à l'intégration des remarques issues de l'enquête publique, la version finale de la Charte sera présentée en Comité syndical. Après examen final de l'Etat (délai réglementaire de 4 mois) début 2025, les collectivités seront amenées à délibérer sur le projet de Charte pour intégrer le nouveau périmètre du PNR à partir de mai 2025 (4 mois).

Information sur la concertation

Amélie LE STER rappelle qu'un 3eme cycle de réunions territoriales est prévu dans le prolongement des réunions précédentes (2021 et 2022). Ces réunions sont destinées aux élus et aux habitants. Elles visent à favoriser l'appropriation du projet de Charte modifié, en amont de l'enquête publique (2024). Comme pour les précédentes réunions, elles seront coorganisées par les présidents du SMPNR et des intercommunalités dans chacune des cinq intercommunalités. Elles seront animées par les élus délégués et les agents du SMPNR sous forme d'ateliers thématiques.

Information sur l'enquête publique

Sous réserves de la réception de l'avis de l'autorité environnementale, l'enquête publique aura lieu courant de l'automne 2024.

A la demande de la Région, le président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné les commissaires enquêteurs chargés du pilotage de cette enquête. Un dialogue a été entrepris avec eux afin que soient définies les modalités de déroulement de l'enquête : dates, durée, permanences, etc.

En amont de l'enquête publique, le SMPNR transmettra le dossier sur la Charte à chacune des communes. Des lieux d'enquête et de permanence seront définis dans certaines communes. Ces communes disposeront d'un registre. Les commissaires enquêteurs pourront recevoir le public dans ces lieux de permanence. Chacune des communes du périmètre d'étude devra afficher l'avis d'ouverture de l'enquête publique. Après la tenue de l'enquête, chaque maire devra transmettre un certificat d'affichage et un certificat de continuité d'affichage faisant apparaître la période des 15 jours avant l'enquête jusqu'à la fin de l'enquête au SMPNR.

Informations sur les délibérations des collectivités

Sous réserves de l'agenda ci-dessus, elles auront lieu au premier semestre 2025.

Conformément au Code de l'Environnement, le SMPNR enverra la Charte pour approbation au Département, aux communes et aux EPCI. Ceux-ci disposeront de quatre mois pour approuver le projet de Charte après saisine. L'approbation de la Charte par la collectivité entraîne également adhésion au SMPNR. Afin d'être éligible au classement dans le PNR, la commune doit appartenir au périmètre d'étude et avoir approuvé la Charte 2025-2040 par une délibération positive et sans réserve. **L'éventuelle absence de délibération implique l'absence de classement de la commune dans le périmètre du PNR.** Amélie LE STER indique qu'un suivi des communes sera réalisé sur le risque du dépassement du délai de 4 mois.

A l'issue du délai de quatre mois, le Conseil régional s'assure que les résultats de la consultation remplissent les conditions cumulatives de majorité qualifiée des communes comprises dans le périmètre d'étude (164 communes, 282 647 ha).

Si les conditions de majorités qualifiées sont remplies, le conseil régional approuve par délibération la Charte et détermine la liste des communes pour lesquelles il demande le classement.

Le refus éventuel d'approbation de la charte par l'EPCI à fiscalité propre auquel appartient la commune n'entraîne pas d'incidence sur le classement de la commune.

Amélie LE STER souligne que la Lettre aux partenaires n° 50 « Notre projet pour 2040 », envoyée aux délégués et à aux partenaires du SMPNR reprend l'ensemble de ces informations et qu'un cahier de 10 pages sera édité comme outil d'aide aux délégués avant les délibérations des collectivités.

Le Président remercie Amélie LE STER et rappelle que des réunions publiques peuvent être organisées à la demande des communes.

Les documents sur la révision de la Charte sont disponibles à l'adresse : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

PROGRAMME D' ACTIONS

Programmes européens POCTEFA

Présentation du Projet POCTEFA Desbosiguem ! (débroussaillons) (réf. Charte art.7.3)

Jean-Louis ATTANE, Vice-président du SMPNR, délégué au Patrimoine, à l'Urbanisme, à l'Architecture et au Paysage, rappelle que depuis une dizaine d'années, le SMPNR s'est engagé dans la réalisation de chantiers de débroussaillage (réouvertures paysagères et restauration des continuités écologiques), intégrant systématiquement l'enjeu risque incendie mais sans en faire le levier d'entrée principal.

Jean-Louis ATTANE explique que les changements climatiques font craindre une augmentation des risques liés à la végétation. La gestion des espaces enrichés est donc plus que jamais d'actualité et les efforts doivent s'intensifier sur ce sujet. Le SMPNR est partenaire lauréat d'un projet transfrontalier intitulé « Desbosiguem! » que l'on peut traduire par débroussaillons ou défrichons, qui a pour objectif de réfléchir à l'enrichement de nos montagnes à l'aune du changement climatique, et notamment du risque incendie, mais aussi de mettre en place des actions et méthodologies.

Jean-Louis ATTANE remarque que ce projet de 3 ans (2024-2027) est pensé en partenariat avec 9 autres structures françaises, catalanes et andorranes et s'inscrit dans l'historique de collaboration incarné depuis 2018 par la création du

Parc Pyrénéen des 3 Nations, entre le SMPNR et une partie de ces structures (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole Ariège-Comminges, Union régionale des communes forestières...).

Camille FLEURY, chargée de mission gestion des espaces au SMPNR, explique que les actions prévues sont les suivantes :

- 2 plans de débroussaillage communaux dont un dans le Haut-Vicdessos, suite au travail important réalisé sur le Plan Paysage et un à définir
- Une méthodologie de mise en application des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), partenariats et méthodologies à construire avec tous les acteurs concernés (dont forestiers, pompiers mais aussi pastoraux)
- Des chantiers de débroussaillage dont 3 encore non définis (1 par an, de taille modeste). Les sites répertoriés sur la plateforme Wikirenat et validés seront prioritaires.
- La professionnalisation du métier d'entretien de l'espace rural et des travaux sur les espaces enrichis (itinéraires techniques/type végétation, répertoire des professionnels du métier...)
- Une réflexion, appuyée de modèles cartographiques, sur la propagation du feu en espace naturel.

A une question d'André PECHIN, du SCOT Vallée de l'Ariège, Camille FLEURY répond que l'écobuage, méthode traditionnelle de débroussaillage, concerne davantage la cellule départementale de brûlage, qui regroupe les pompiers et la Fédération Pastorale. Le SMPNR travaille sur des alternatives à l'écobuage, en particulier avec les rouleaux brise-fougères. Par ailleurs, l'écobuage est surtout pratiqué en zone d'estive, le PNR intervient davantage sur les zones intermédiaires.

Camille FLEURY souligne que les communes intéressées par ce programme peuvent la contacter pour des informations complémentaires au 06 75 35 06 85 ou sur c.fleury@parc-pyrenees-ariegeoises.fr.

Présentation du projet POCTEFA PETRA Pierre sèche (réf. Charte art.11.2)

Jean-Louis ATTANE explique que le SMPNR s'investit depuis plusieurs années pour le maintien et le développement de la filière pierre : fonds ardoises-lauzes, restauration du petit patrimoine bâti, réalisations innovantes en pierres, outil d'inventaire participatif wikipedra, étude de la mise en place d'une plateforme de stockage et de mise à disposition de pierres locales... Il remarque que trois projets importants en pierre sèche sont en cours dans le PNR : la liaison entre la Grotte et la Mas d'Azil, la restauration du site des Goutets et la construction du Quai des pierres à Castelnau-Durban, à proximité de la Voie Verte.

Afin de poursuivre ces actions et de profiter d'un partenariat transfrontalier sur ce sujet, le SMPNR s'est engagé dans le projet POCTEFA PETRA de 3 ans (2024-2027) porté par la Communauté de travail des Pyrénées et regroupant plusieurs partenaires espagnols et français (Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, l'université de Pau et des Pays de l'Adour notamment).

Amal BERAÏCH, chargée de mission urbanisme au PNR, explique que le projet POCTEFA PETRA est l'occasion de poursuivre la dynamique de la filière pierre qui fonctionne bien, en particulier au sein de l'Interparcs qui regroupe tous les PNR d'Occitanie. Elle souligne que les partenaires du projet PETRA bénéficient de compétences et d'expériences spécifiques qui enrichissent les échanges, en particulier les partenaires catalans qui disposent d'une expérience importante sur la mise en valeur de ce patrimoine.

Les actions prévues sont les suivantes :

- Réalisations de chantiers pilotes et projets démonstratifs en pierre
- Développement de l'utilisation de wikipedra et des dispositifs de restauration du patrimoine bâti vernaculaire (petit patrimoine bâti, fonds ardoises...)
- Mise en place de formations professionnelles en transfrontalier
- Organisation d'évènements autour de la pierre

Richard DANIS, Président de l'association Montagnes et Patrimoine, précise que le projet sur le site des Goutets se construit en partenariat avec la Région, le Département de l'Ariège et le Syndicat des Montagnes Massat - Le Port. Actuellement en phase de consultation, il s'agit de la préservation d'un site patrimonial remarquable, le plus important du

Département en pierre sèche. Les architectes intéressés par le projet peuvent candidater sur le site du SMPNR jusqu'au 7 juin 2024.

Amal BERAÏCH explique qu'il est important de penser à la technique en pierre sèche chaque fois qu'un projet de construction prend forme. Elle prend l'exemple de la très belle réalisation d'un mur de soutènement à Saint-Martin-de-Caralp, avec le concours de l'association Vallées Villages Montagne à Tarascon-sur-Ariège. Elle précise qu'un budget de 40 000 € est prévu dans le cadre du projet POCTEFA PETRA pour les chantiers en pierre sèche, qui sera réparti en fonction des projets des communes. Elle invite les communes à la contacter pour des informations complémentaires au 06 76 86 26 07 ou sur a.beraich@parc-pyrenees-ariegeoises.fr.

Jean-Louis ATTANE souligne qu'une plateforme de récupération de matériaux, de pierre sèche mais aussi d'ardoise, est à l'étude au sein de l'Interparcs Occitanie et avec les syndicats de récupération.

Olivier RATON, Conseiller Départemental, remarque qu'il est important également d'associer la jeune génération à la valorisation de l'environnement et du patrimoine bâti et de réfléchir aux possibilités de transmettre les techniques et savoir-faire aux plus jeunes.

Le Président remarque que les deux programmes POCTEFA concernent la jeune génération, et qu'il est nécessaire de réfléchir aux moyens de mobiliser les plus jeunes et de leur permettre de s'approprier les sujets.

POINTS D'INFORMATION ET POINTS DIVERS

Le Président demande si des membres de l'Assemblée souhaitent aborder des questions diverses et dans la négative, rappelle qu'un moment convivial est prévu à l'issue du Comité syndical pour les délégués et les partenaires du SMPNR.

CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLEES

Le Président informe l'Assemblée que le prochain Comité syndical aura lieu fin juin 2024 et clôt la séance.

Le Président

Kamel CHIBLI

